

(1)

(N° 125.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1897.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la Commission, par M. DE TROOZ

Demande du sieur Henri-Pierre-Guillaume GYR.

MESSIEURS,

Le sieur Gyr, né à Malmedy (Prusse), le 22 février 1863, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis l'année 1878, et exerce, à Nessonvaux (Liège), la profession de curé.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Belgique, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Gyr remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

J. DE TROOZ.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

II

Demande de la dame Joséphine HELLUY.

MESSIEURS.

La dame Helluy, née à Saint-Georges (France), le 2 avril 1865, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis le 12 avril 1891, et exerce, à Walhain-Saint-Paul-Sart lez-Walhain (Brabant), la profession d'institutrice privée.

Elle est célibataire.

Elle s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la dame Helluy remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire

Le Rapporteur,

J. DE TROOZ.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
